

Relevé de décisions
Conseil d'Administration
Du C.C.A.S de Lomme
Du 14 décembre 2023

Sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Président du CCAS.

Etaient présents, Administrateurs :

Madame Claudie LEFEBVRE
Monsieur Alain GRILLET
Monsieur Jacques SURREANS
Madame Khadidiatou VENIAT

Excusés :

Monsieur Arnaud DESLANDES
Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT
Monsieur Arnaud MARCHAND
Monsieur Jean-Pierre STAELENS

Assistaient :

Monsieur Jeremy DELALIN, Trésorier Principal.
Monsieur Birame NDIAYE, Directeur du CCAS de Lomme.
Madame Aurélie AVRIL, Directrice Ville Entreprenante et Solidaire.
Madame Laurine MERLIER, Directrice Finances et Marchés.

2023/46 : Budget du CCAS – Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet et laisse la parole à Madame Laurine MERLIER. C'est une adoption d'une nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal du CCAS de Lomme, pour une gestion plus souple et pluriannuelle. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1 er janvier 2024.

Adoptée à l'unanimité

2023/47 : Budget principal du CCAS – Référentiel Budgétaire et Comptable M57 – Adoption du Règlement Budgétaire et Financier.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.
Cette délibération est la suite de celle présentée précédemment, c'est le règlement de la M57 en détails.
Monsieur DELALIN donne plus de précisions sur cette nomenclature unique qui présente plus de transparence.

Adoptée à l'unanimité

2023/48 : Budget du CCAS – Référentiel Budgétaire M57 – Modalités d'amortissement des immobilisations.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Cette délibération est également en lien avec le référentiel M57, elle présente les modalités d'amortissement des immobilisations, pour répondre notamment à l'obligation du calcul au Prorata Temporis.

Adoptée à l'unanimité

2023/49 : Affectation des résultats des budgets annexes clôturés Foyer Logement, Les Roses et EHPAD et intégration des soldes des comptes dans le budget principal du CCAS.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Madame Laurine MERLIER explique la délibération qui est assez technique.

Cette délibération présente une reprise de soldes des comptes des budgets clôturés dans le budget principal en les transposant donc dans la nomenclature M14. Elle propose également l'apurement sur chaque budget des comptes 119 (reports à nouveau – solde débiteur) par les comptes 110 (reports à nouveau – solde créditeur). Elle prévoit enfin la correction des résultats affectés au budget principal du CCAS suite à l'intégration des résultats des budgets annexes du Foyer Logement Les Roses (pour un déficit d'investissement de 189,19€ et un excédent de fonctionnement de 25 139,28€), et des EHPAD (uniquement un déficit de fonctionnement de 510 489,88€). Les résultats 2023 du budget principal sont donc diminués et fixés en investissement à 2 551,04€ et en fonctionnement à 1 623 334,87€.

Monsieur le Président demande des explications sur les opérations de « régularisation du patrimoine ».

Madame Laurine MERLIER explique qu'il s'agit très essentiellement de la régularisation d'une écriture de cession d'un bâtiment, ayant généré une moins-value comptabilisée incorrectement lors de la vente une dizaine d'années auparavant.

Adoptée à l'unanimité

2023/50 : Affectation du résultat 2022 de fonctionnement du budget annexe du SSIAD.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Madame Laurine MERLIER explique que la réserve de compensation ne permet pas de compenser intégralement le déficit cumulé de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

2023/51 : Décision Modificative n° 2 au budget annexe du SSIAD.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Explications sur cette décision modificative, pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2023/52 : Affectation du résultat 2022 de fonctionnement du budget annexe de l'Accueil de jour.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.
Explication sur le fonctionnement et investissement, pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2023/53 : Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.
Madame Laurine MERLIER explique que cette Décision Modificative est la suite des délibérations précédentes.

Adoptée à l'unanimité

2023/54 : Décision Modificative n°2 au budget annexe de l'Accueil de jour.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.
Explication sur le fonctionnement et investissement, pas de sujet

Adoptée à l'unanimité

2023/55 : Subventions du Budget Principal vers les Budgets Annexes.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.
Madame Laurine MERLIER explique que cette délibération est la suite de la délibération précédente, celle-ci explique les résultats.

Adoptée à l'unanimité

2023/56 : Convention de groupement de commandes prestations de restauration pour les établissements et les structures d'accueil du CCAS de Lille et le CCAS de la commune associée de Lomme pour le portage de repas à domicile sur les territoires de Lille, Lomme et Hellemmes.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.
C'est une délibération récurrente, pas de sujet

Adoptée à l'unanimité

2023/57 : Subvention relative à l'action intitulée « encourager une alimentation équilibrée et renforcer la lutte contre la sédentarité chez l'enfant le jeune et l'adulte 2023 ». Convention entre le C.C.A.S et l'Agence Régionale de Santé.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Cette délibération est une subvention de l'ARS pour donner suite à une étude menée sur 100 habitants.

Cette subvention sera versée au CCAS de Lomme afin de renforcer la lutte contre la sédentarité chez l'enfant et l'adulte.

Monsieur Jacques SURRANS demande des précisions sur les actions menées.

Monsieur Birame NDIAYE et Madame Aurélie AVRIL expliquent les différentes actions au sein de la Maison des Solidarités.

Adoptée à l'unanimité

2023/58 : Adhésion à l'Association « Dons Solidaires ».

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Cette délibération explique l'intérêt de l'adhésion à cette Association « Dons Solidaires » qui a pour but de récolter des dons en nature auprès des entreprises pour les distribuer à des associations partenaires. Le CCAS, dans le cadre de l'Épicerie Solidaire, souhaite devenir partenaire de Dons Solidaire pour une partie de ses approvisionnements.

Adoptée à l'unanimité

2023/59 : Prise en charge frais d'obsèques.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Cette délibération demande la prise en charge de plusieurs familles pour les frais d'obsèques des proches décédés.

Le règlement intérieur intègre ce type de demande.

Pas de sujet.

Adoptée à l'unanimité

2023/60 : Remboursement frais médicaux accident de service.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Cette délibération explique que à la suite d'un incident survenu en 2015 pour un agent du CCAS, celui-ci n'avait pas été pris en charge en totalité, il est stipulé également la levée de la prescription pour les frais non remboursés à l'époque.

Adoptée à l'unanimité

2023/61 : Mise en œuvre d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

Cette délibération indique que les agents du CCAS vont bénéficier d'une prime exceptionnelle pour leur pouvoir d'achat, son attribution est définie selon un barème qui comporte sept tranches correspondantes chacune à un montant de prime allant de 300 euros à 800 euros.

Adoptée à l'unanimité

2023/62 : Accompagnement du CCAS de Lomme dans le cadre de la convention de partenariat avec la MEL, ILEO et Habitat du Nord.

Madame Claudie LEFEBVRE introduit le sujet.

C'est un renouvellement de partenariat avec la MEL, Iléo et Habitat du Nord pour le maintien de la fourniture d'eau aux familles en difficulté.

Adoptée à l'unanimité

Date du prochain Conseil d'Administration du CCAS de Lomme : 16 Février 2024.